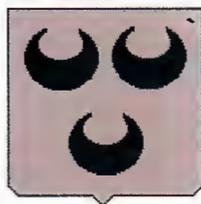


NUMERO 28



DECEMBRE 2006

# FOREST

Site Internet <http://www.forest-cis.fr>

Email [mairie@forest-cis.fr](mailto:mairie@forest-cis.fr)



Rue de l'Abreuvoir : travaux terminés !

## BULLETIN MUNICIPAL

*Madame, Monsieur,*

*L'année 2006 s'achève. Au niveau communal, elle a vu l'aboutissement des travaux importants dans plusieurs rues. Pratiquement, le quart du village a été transformé.*

*Le prochain programme concernera le ralentissement dans la traversée de Forest et de Croix-Caluyau. Le Département du Nord considère ce projet comme prioritaire.*

*Les modifications qui seront apportées à la chaussée seront à la charge exclusive du Conseil Général. S'il y avait création d'une piste cyclable, elle serait également supportée financièrement à 100% par ce dernier.*

*Pour profiter des subventions concernant les trottoirs, l'éclairage public, les espaces verts, la commune doit obligatoirement réaliser une étude préalable dite « cadre de vie » en collaboration avec le Conseil Général qui la finance à hauteur de 80%.*

*Plus des deux tiers des villes et des villages du département ont déjà réalisé cette étude.*

***Dans cette perspective, Croix-Caluyau et Forest se sont associés pour solliciter une étude commune. Le coût en sera ainsi diminué.***

*Le Bureau d'Etude « Aline Le Cœur » de Lille effectuera cette réflexion. Il commencera ses investigations en janvier prochain, en étroite collaboration avec la Direction Départementale de l'Équipement.*

*Certains d'entre vous seront consultés.*

***Les deux villages ont également souhaité que la réorganisation des bâtiments communaux soit intégrée à la demande.***

*Ainsi, à Forest, l'éventualité d'une salle des fêtes de « plain-pied » et l'ouverture possible d'une 4<sup>e</sup> classe seront envisagées.*

*En effet, suite à la fermeture de l'école de Croix-Caluyau, une dizaine d'élèves est venue grossir les effectifs.*

***Quand les résultats de cette étude seront validés, le Conseil Municipal pourra programmer dans le temps les futurs travaux, en fixant des priorités et en tenant compte, bien entendu, de nos possibilités financières.***

*Nous aurons, de ce fait, la certitude que ces investissements seront subventionnés au maximum.*

***Permettez-moi de vous souhaiter une Très Bonne Année 2007.***

***Qu'elle vous apporte, ainsi qu'à votre famille,  
la Santé et le Bonheur.***

*Maurice Saniez, Maire de Forest*

## INFORMATIONS DIVERSES

\*\*\*\*

### **1. Responsabilités des Adjoint :**

- Mr FONTAINE Didier, 1<sup>er</sup> Adjoint, est délégué à l'environnement. Il est chargé de veiller à la propreté du village. Il interviendra pour faire cesser les nuisances telles que les dépôts sur les routes, les haies non taillées réglementairement, les chardons non coupés à la date limite, les feux illégaux.
- Mr KLUR Didier, 2<sup>e</sup> Adjoint, est délégué aux fêtes et cérémonies. Il est chargé de l'organisation des fêtes et des cérémonies.
- Mr BLOTTEAU René, 3<sup>e</sup> Adjoint, est délégué à la jeunesse et sport. Il gère le complexe sportif. Il veille à ce que les joueurs quittent cet ensemble avant la tombée de la nuit. Il organise des rencontres sportives et le parcours du cœur. Il est à l'écoute de la jeunesse.
- Mr DUBOIS Denis, 4<sup>e</sup> Adjoint, est délégué aux relations publiques. Il joue un rôle de conciliateur lors des différends entre voisins. Il gère la bibliothèque communale.

### **2. Secrétariat de mairie :** Tél. 03 27 77 41 04 - Fax 03 27 77 38 54

- Secrétaire : Melle Hélène SERET.
- Ouverture du secrétariat au public : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 13 à 17 h et le samedi matin de 9 h à 12 h. En cas d'urgence, contactez Mr SANIEZ. Si le problème concerne la responsabilité d'un Adjoint, contactez ce dernier.
- La mairie sera fermée du vendredi 22 décembre soir au mardi 2 janvier. Réouverture le mercredi 3 janvier.

### **3. Permanences de Mr SANIEZ :**

- En principe, Mr SANIEZ se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions, ...).
- Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez en mairie.

### **4. Tradition du 1<sup>er</sup> mai :**

- Cette tradition a été interdite à la suite de certains saccages.

### **5. Le complexe sportif :**

- La commune met gratuitement à la disposition des Forésiennes et des Forésiens un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont. Il se compose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Les personnes intéressées sont priées de prendre un double des clefs en mairie. Le parking est fermé le soir et ouvert le matin. Son accès est interdit la nuit.
- Les joueurs doivent quitter ces lieux avant la tombée de la nuit et les laisser dans un état de propreté convenable.

### **6. Activités diverses :**

- Marche : chaque mardi à partir de 9 heures (rendez-vous sur la place).
- Danse : chaque mercredi à partir de 15 heures (contacter Mme KRUK).
- Club des Aînés : un mardi sur deux, à partir de 14 heures. Contacter Mme Marie Klur.

### **7. Site Internet de la commune :** photos, compte-rendu de conseils, histoire, livre de Forest, ...

- <http://www.forest-cis.fr> (avec www) ou <http://mairieforest.free.fr> (ici, sans www).
- Email : [mairie@forest-cis.fr](mailto:mairie@forest-cis.fr) ou [mairieforest@free.fr](mailto:mairieforest@free.fr)
- Information : la commune est couverte par l'ADSL à 99 %. Malheureusement, les 4 habitations du hameau de la Croisette ne sont pas encore reprises. Le maire intervient régulièrement pour satisfaire ces personnes.

### **8. Elections présidentielles et législatives :**

- Présidentielles : dimanche 22 avril et dimanche 6 mai.
- Législatives : dimanche 10 juin et dimanche 17 juin.

### **9. Collecte des ordures ménagères :**

- Collecte : chaque mercredi matin (à partir de 5 heures).
- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.

### **10. Rongeurs indésirables :**

- La présence de rats nous a été signalée en plusieurs endroits du village. Le propriétaire des lieux doit **obligatoirement** procéder à la destruction de ces indésirables pour éviter leur propagation.
- Comme vous le savez, les rats adorent les endroits tranquilles avec de la nourriture à proximité (tas de bois, dépôt de ferrailles, bâches abandonnées, dépôt de pneus, ...).
- Ces rongeurs s'éliminent facilement en déposant des appâts empoisonnés. Il faut, bien entendu prendre les **précautions de sécurité d'usage**. Ces produits sont en vente dans les jardinerie, les supérettes agricoles, ...
- La mairie met également à la disposition des administrés ce genre d'appât (en petite quantité).



Au salon de l'agriculture ↑

Cérémonie des vœux ↓



Au stade de France ↑

Conseil, CCAS et Comité réunis ↓





Consternés par le retard pris, depuis plusieurs années, par notre pays en matière de lutte contre la mortalité liée aux accidents cardiaques, Alex TURK et Sylvie DEMARESCAUX, sénateurs du Nord ont lancé, dans le Département, en association avec les petites et moyennes communes, le projet de réseau d'implantation de **défibrillateurs cardiaques entièrement automatiques**.

**De quoi s'agit-il ?** En France, 60 000 personnes décèdent chaque année de la mort subite de l'adulte (soit 200 personnes par jour) ! Le taux de survie est de 2 % dans notre pays, faute de soins d'urgence arrivés dès les premières minutes. Ce taux de survie est de 24 % dans les pays tels que les USA depuis que, notamment, ont été installés des défibrillateurs cardiaques entièrement automatiques sur les voies publiques ou privées. Il s'agit de sauver une personne sur quatre au lieu de une sur cinquante actuellement ! Dans le cadre d'une consultation régulière avec le ministère de la Santé et de ses services, ils ont décidé de mener jusqu'au bout ce projet en aidant les petites et moyennes communes du Département du Nord, plus éloignées des secours d'urgence, à s'équiper de ces appareils dont l'utilisation ne relève pas d'un geste médical mais d'un réflexe citoyen.

**Comment ?** En affectant la totalité des crédits de "la réserve parlementaire" qui leur est allouée chaque année au cofinancement de ces équipements. Plus de 140 appareils ont déjà été commandés ou installés sur le territoire de 89 communes du Nord pour l'année 2006. Ils préparent actuellement la deuxième phase du projet pour l'année 2007 qui verra notre Département reconnu comme pilote.

**L'appareil se présente dans une boîte de rangement portable et compacte (10,7 cm x 20,3 cm). Il est léger (2kg) et simple d'utilisation puisqu'une voix préenregistrée et des signaux sonores guident la personne à chaque étape de l'intervention. Une fois les deux électrodes posées sur la poitrine de la victime, l'ordinateur interne de l'appareil analyse le rythme cardiaque. S'il diagnostique une fibrillation ventriculaire, l'appareil délivrera alors, de sa propre initiative, l'arc électrique nécessaire.**

L'appareil est doté d'une carte mémoire (disquette) qui enregistre les paramètres. Celle-ci doit être remise aux services d'urgence qui pourront être informés en temps réel de l'état cardiaque de la victime.

**A préciser :** son utilisation **est sans danger**, pour la victime, puisque l'appareil ne déclenche pas l'arc électrique si son analyse ne le justifie pas. Il est également sans danger pour l'intervenant puisque l'appareil demande expressément à celui-ci de s'écartier de la victime.

Surtout ne pas confondre le défibrillateur semi-automatique et le défibrillateur entièrement automatique. Dans le premier cas, c'est le sauveteur qui décide de procéder au déclenchement de l'arc électrique, dans le second, c'est l'appareil lui-même qui en prend l'initiative. Cette distinction est essentielle. En effet, dans le premier cas, il pourrait y avoir un problème de responsabilité d'où la nécessité d'une formation préalable aux soins d'urgence agréée et obligatoire pour utiliser l'appareil. Dans le second cas, la personne ne prend pas de décision médicale puisqu'elle se contente de poser les électrodes sur la poitrine de la victime et l'appareil, en fonction de l'électrocardiogramme, décide d'enclencher la défibrillation ou non. Une formation obligatoire n'est donc pas nécessaire pour utiliser l'appareil qui, d'une certaine manière, a la même vocation qu'un extincteur.

Dans le premier cas, c'est un geste médical, dans le second cas, un geste civique : **il s'agit de gagner de précieuses minutes en attendant l'arrivée des secours professionnels** qui ont été appelés, au préalable. Conditionner l'utilisation de l'appareil à une formation obligatoire diminuerait les chances de réussite de ces équipements. Les anglo-saxons l'ont bien compris : toute personne, sans formation préalable, peut utiliser l'appareil. Le ministère de la Santé français doit s'appuyer sur le même raisonnement.

A cet effet, les responsables du SAMU du Nord ont préparé un film de 20 minutes expliquant la manipulation de ces appareils et les bons gestes qu'il convient d'adopter. Ce film sera disponible sous forme de vidéo ou de téléchargement internet et pourra être diffusé. Ensuite, si cette première sensibilisation fonctionne, naturellement, rien n'empêchera, avec la collaboration des professionnels, de mettre en place des formations. Bien au contraire !

A cet égard, l'installation des défibrillateurs doit susciter une prise de conscience du public. Car on sait que la France connaît un retard en matière de formation aux soins d'urgence.

On ne peut, hélas, installer un défibrillateur tous les 100 mètres ! Un ratio a été fixé : sauf circonstances particulières, il semble nécessaire d'installer un appareil par tranche de 1000 habitants. Le maire doit donc choisir les sites d'implantation qui répondent le mieux aux exigences d'efficacité, de proximité et de sécurité.

89 communes du Nord sont équipées dont Forest. Cet appareil coûte 1794 € TTC (1500 € HT). La commune perçoit une subvention de 750 € provenant de la « réserve parlementaire » et récupère la TVA (294 €).

L'appareil est fonctionnel, sans risque pour le malade. Une démonstration aura lieu ultérieurement à la salle des fêtes.

**Le défibrillateur se trouve dans une boîte rouge placée sur la façade de l'alimentation de Mr Kazziba.**

## Un départ à la retraite à l'école primaire

\*\*\*\*



Mme Lebon a reçu des fleurs et d'autres nombreux cadeaux

Samedi 24 juin, la famille et les amis de Mme Lebon ont été conviés à participer à une cérémonie à la salle des fêtes marquant le départ à la retraite de celle-ci.

Le maire Maurice Saniez et les membres du conseil municipal souhaitaient mettre à l'honneur le travail qu'elle a effectué durant de nombreuses années. Maurice Saniez a profité de ce rendez-vous pour retracer la carrière de cette employée.

Mme Lebon a débuté en tant qu'agent d'entretien le 1er janvier 1978 puis a été titularisée en 1983. Elle n'a cessé d'évoluer en travaillant en tant que femme de service. C'est en 1992, qu'elle a été nommée Agent Technique Spécialisée des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Ces qualités ont été mises en avant avec entre autres la ponctualité, la discrétion et le dévouement. Nombre d'élèves ont pu bénéficier de sa présence et de sa gentillesse au quotidien durant leurs années scolaires. Mme Lebon part en retraite après vingt-neuf années de service. Le maire lui a remis une composition florale et des cadeaux. La jeune retraitée, toute émue, a remercié chacun de sa présence et précisé qu'elle garderait de bons souvenirs de tout ce temps vécu.

Article paru dans la Voix du Nord le 27/06/2006



Une partie de l'assistance

# Le recensement est utile à chacun de nous

\*\*\*\*\*

Toute la population vivant à FOREST-EN-CAMBRESIS  
sera recensée entre le 18 janvier et le 17 février 2007

*Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'INSEE. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).*

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

**Les communes de moins de 10 000 habitants**, comme **FOREST-EN-CAMBRESIS**, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, toutes les communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, elles auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

**FOREST-EN-CAMBRESIS fait partie du groupe de communes recensées en 2007.**

**À partir du 18 janvier 2007**, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur : **Melle SERET, secrétaire de mairie**. Elle sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. Elle viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. Elle peut vous aider à remplir les questionnaires et elle les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

*Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Tous les documents seront retournés à la mairie avant le 17 février 2007.*

**Votre réponse est importante.** Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, **c'est également une obligation.**

Enfin, **toutes vos réponses sont absolument confidentielles.** Elles sont ensuite transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

**Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 03 27 77 41 04.**

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site **www.insee.fr** à partir de janvier 2008.

## Secrétariat de mairie

\*\*\*



Une sympathique réception a rassemblé à la mairie les élus et le personnel communal. Au cours de celle-ci, le Maire, Mr Maurice SANIEZ a présenté la nouvelle secrétaire de mairie qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin prochain. Il s'agit de Melle Hélène SERET qui habite Caudry. Elle exerçait déjà cette fonction depuis 2 années à la mairie de Les Rues des Vignes. Melle SERET s'est présentée avec succès à l'ensemble des épreuves du concours d'Adjoint Administratif Territorial en 2005.

Puis il a remercié Mme Véronique LAMOURET mise à la disposition de la commune par le Centre de Gestion du Personnel Communal de Lille en 2001. Mme LAMOURET a donc exercé ses fonctions à Forest durant 5 années. Mr SANIEZ a mis en valeur les excellentes relations qu'elle a su nouer avec les élus et surtout avec les administrés.

Enfin, Mr le Maire a mis à l'honneur l'ancienne secrétaire de mairie, Mme Anne-Marie BLOTTIAUX, en poste de 1988 à 2002, qui a quitté ses fonctions pour cause de maladie. Il a rappelé la grande conscience professionnelle de sa secrétaire, sa loyauté envers les élus et sa grande disponibilité au service des Forésiens.

Des fleurs ont été remises à chacune et un vin d'honneur clôtura cette manifestation.

*Copie du discours du Maire (article de presse).*

# Conseil général du nord

\*\*\*\*\*

## LES POINTS RELAIS SERVICES

\*\*\*

**Ouverts à tous les Nordistes**, les Points Relais Services sont complémentaires des autres services du Département que vous connaissez déjà et dont vous êtes peut être déjà usagers.

En vous accueillant, vous conseillant et vous accompagnant dans vos démarches, les Points Relais Services sont une véritable porte d'entrée aux services du Département et doivent pouvoir être votre interlocuteur avec le Conseil Général situé à LILLE.

En Sambre-Avesnois deux adresses à retenir :

**AVESNES S/HELPE - 11, rue Villien - Tél.: 03.27.61.33.33**

**MAUBEUGE - 9, rue du Commerce - Tél : 03.27.64.57.77**

*Horaires d'ouvertures : 8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H00*

\*\*\*\*\*

## Un accueil pour tous et des services pour chacun

En effet, dans chaque Point Relais Services, les particuliers comme les associations, pourront solliciter une aide et un accompagnement.

Quelques exemples de prestations :

- APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) pour les personnes âgées.
  - prestation compensatoire du handicap.
  - demande de prise en charges des transports scolaires collégiens et lycéens.
  - prêt d'honneur pour les étudiants.
  - bourses départementales.
  - aides à la demi-pension.
  - demande de subvention au titre de l'amélioration de l'habitat jeunes agriculteurs.
  - subventions aux associations sportives.
  - subventions aux associations culturelles.
  - concours départemental de restauration du patrimoine privé.
- etc...

Pour toutes vos demandes, sachez qu'un personnel disponible reste à votre écoute.

**Myriam HEMARD**  
**Responsable des Points Relais Services**  
**d'Avesnes-sur-Helpe et Maubeuge**

**CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST**  
**REUNION DU 13 JANVIER 2006**

\* \* \* \* \*

**Présents** : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - LEDIEU Thérèse - VINCENT Marie-Louise - BROXER Georges - LEDIEU André - MOREAU Martine - RAVERDY René.

**Absents et excusés** : MERCIER Jocelyne - DUREUIL Patrick - OBLED Benoît - KLUR Didier - AZAMBRE Monique.

**Secrétaire de séance** : DUBOIS Denis.

**Date de la convocation** : 9 janvier 2006.

***Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.***

**1. Programmation travaux CD 932 :**

- Les travaux de mise en sécurité de la Chaussée Brunehaut sont retenus par le Conseil Général.
- La demande de subvention, au taux de 40 % sur les travaux de trottoirs, faite auprès du Conseil Général n'a pas été retenue en 2005. Elle sera représentée en 2006.
- Une subvention parlementaire de 7000 €, déposée par l'intermédiaire de Mr Dehoux député de la Circonscription, est accordée.
- Le Conseil sollicite la subvention DGE au taux de 36 % sur les travaux d'éclairage public et des trottoirs (de la rue Cloez à la rue de Valenciennes).
- Une demande d'effacement de réseaux (France Telecom – EDF) est déposée auprès du SIDEC.

**2. Baux location des terres communales :**

- Le Conseil, à l'unanimité, décide de se conformer aux prescriptions de la Chambre d'Agriculture, accepte le projet de bail de location des terres communales et vote les taux proposés.
- A l'unanimité, le Conseil demande à Maître Pierre-Maurice CARLIER, Notaire à le Cateau d'établir ces baux, pour une durée de 9 années, **aux preneurs « à jour » de leurs fermages (le CCAS a pris la même décision, également à l'unanimité de ses membres).**
- Les membres du Conseil donnent tout pouvoir à Monsieur SANIEZ, Maire, pour signer les baux au nom de la commune.

**3. Retraite de Mme Lebon :**

- Mme LEBON, Assistante Technique Spécialisée des Ecoles Maternelles (ATSEM) à mi-temps à l'école, fera valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> septembre 2006.
- Pour la remplacer, le Conseil a 2 solutions :
  - a. engager une ATSEM diplômée (à mi-temps) : en faisant appel au Centre de Gestion du Personnel Communal à Lille.
  - b. engager une dame en Contrat Aidé : 80 % du salaire est pris en charge par l'Etat – le contrat dure un an, quelquefois 2 ans – pas d'embauche à la fin de ce contrat.
- Mme Martine MOREAU, peut bénéficier d'un Contrat Aidé (CAE). Le Conseil demande à la 2C2M de lui accorder un CAE d'une durée d'un an, éventuellement renouvelable, à raison de 20 heures/semaine. La directrice de l'Ecole sera consultée.

**4. Indemnité d'Administration et de Technicité :**

- Considérant : les décrets n° 2002-61 du 14/01/2002 et n° 2004-1267 du 23/11/2004 relatifs à l'Indemnité d'Administration et de Technicité et les arrêtés du 14/01/2002 et du 26/05/2003 fixant les montants de celle-ci,
- Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la création, dans la collectivité, de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.), sous réserve de respecter les dispositions en vigueur ainsi que les montants de référence annuels dans la limite des plafonds prévus par l'arrêté ministériel du 23/11/2004.

- Après délibération, le Conseil Municipal décide de :
  - . créer l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) pour le grade « agent technique ».
  - . fixer le montant de référence à 430,85. Ce montant sera indexé sur la valeur du point fonction publique.
  - . fixer le coefficient multiplicateur à 2,50.
  - . retenir les critères de modulation suivants : la notation et la charge de travail.
  - . suspendre le versement de l'I.A.T. en cas de congés de longue maladie, de maladie de longue durée et de grave maladie.
- Le Conseil fixe le crédit global sur la base du montant de référence annuel indiqué ci-dessus multiplié par le coefficient multiplicateur adopté par le nombre de bénéficiaires :  $430,85 \times 2,50 \times 1 = 1078 \text{ €}$ .

#### **5. Broyage des talus.**

- Le Conseil décide de procéder à une consultation des entrepreneurs par affichage à la porte de la mairie.
- Le choix se fera au « mieux disant ».
- Un cahier des charges sera préalablement établi par Mrs DUBOIS et BROXER.

#### **6. Surveillance de la cantine :**

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que Mme DELFOSSE Karine, Melles DELSART Mathilde et PRUVOST Aline, professeurs des écoles à l'Ecole Publique Mixte de FOREST, ont effectué à tour de rôle la surveillance de la cantine, depuis la rentrée de septembre 2005.
- Depuis la rentrée de janvier 2006, Mme DELFOSSE Karine, Melles DELSART Mathilde et PRUVOST Aline surveillent la cantine le vendredi, à tour de rôle. Par contre, les lundi, mardi et jeudi, cette surveillance est effectuée par Melle BASTIAEN Flavie, Aide Administrative, affectée à l'école.
- Mr le Maire propose que ces heures de surveillance soient rémunérées au tarif légal en vigueur.
- Après délibération, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de rémunérer les heures de surveillance de cantine effectuées par Mme DELFOSSE Karine, Melles DELSART Mathilde, PRUVOST Aline et BASTIAEN Flavie au tarif légal en vigueur de septembre 2005 à fin juin 2006, au prorata du nombre d'heures effectuées.

#### **7. Subvention classe de neige :**

- Monsieur le Maire rappelle que la commune octroie une subvention de 30 € / élève aux établissements scolaires lorsqu'un enfant de Forest participe à une classe de neige ou à un voyage scolaire.
- Chaque élève ne peut prétendre à cette subvention **qu'une seule fois dans sa scolarité.**
- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide qu'une subvention de 150 € (30 x 5) sera versée au Collège Rostand de Le Cateau pour les élèves CAPPELIEZ Julia, CAPPELIEZ Maxime, KRUK Pierre, MANKOWSKI Fanny et MARQUEGNIES Jordan qui participeront en 2006 à une classe transplantée à la neige.

### **REUNION DU 24 MARS 2006**

\* \* \* \* \*

**Présents** : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - LEDIEU Thérèse - VINCENT Marie-Louise - BROXER Georges - MOREAU Martine - RAVERDY René - AZAMBRE Monique.

**Absents et excusés** : MERCIER Jocelyne - DUREUIL Patrick - OBLED Benoît - KLUR Didier - LEDIEU André.

**Secrétaire de séance** : LEDIEU Thérèse.



**Le repas amical du 19 novembre : un moment agréable pour tous**



**Date de la convocation** : 18 mars 2006.

**Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.**

**1. Compte Administratif 2005 :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	Dépenses	Recettes
	181 174.32	223 004.81
Résultat final fonctionnement 2005	Excédent de fonctionnement : 41 830.49 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Dépenses	Recettes
	49 959.52	80 782.73
Résultat final investissement 2005	Excédent d'investissement : 30 832.21 €	
Résultat 2005	41 830.49 + 30 832.21 = 72 653.70 €	

- Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. Compte de gestion 2005 de Mme le Percepteur :**

- Il est conforme au compte administratif.

- Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**3. Fixation des 3 taux d'imposition :**

	Taux Plafond	Moyenne Nationale	Moyenne Départementale	FOREST 1983	FOREST 2005
Taxe d'habitation	64.83	14.34	<b>25.93</b>	8.77	<b>9.02</b>
Foncier bâti	60.95	18.36	<b>24.38</b>	9.59	<b>14.37</b>
Foncier non bâti	124.65	43.63	<b>49.86</b>	39.03	<b>39.05</b>

- Le Conseil décide **de ne pas augmenter les taux d'imposition.**

**4. Budget Primitif 2006 :**

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses réelles	200 750.00	
Virement section Investissement	108 376.00	
Recettes réelles		232 213.00
Excédent de fonctionnement reporté 2004		35 083.15
Excédent de fonctionnement reporté 2005		41 830.49
Résultat reporté		76 913.00
	<b>309 126.00</b>	<b>309 126.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Virement section à section		108 376.00
Recettes d'équipement		593 267.61
	<b>701 643.61</b>	<b>701 643.61</b>

- En investissement, il est prévu :

. l'achat d'un logiciel comptabilité : 710€.

. l'achat de mobilier pour l'école : 1000€.

. l'achat d'un défibrillateur : coût pour la commune : 750€ (coût réel 1800€ - subvention 750€ et récupération TVA 300€).

- . l'achat d'une débroussailleuse : 500€.
  - . une étude « cadre de vie », réalisée dans les 2/3 des communes du département, désormais obligatoire pour que le Conseil Général subventionne les futurs travaux : coût pour la commune : 6000€ (coût réel 30000 € - étude subventionnée à 80 %).
  - . des travaux d'accompagnement de la mise en sécurité du CD 932 (trottoirs, ...).
- Le Budget Primitif 2006 est voté à l'unanimité des membres présents.

### **5. Secrétariat de mairie :**

- Le Centre de Gestion du Personnel Communal de Lille reprend Mme Lamouret dans les prochains jours pour la placer sur un autre poste. Théoriquement, le personnel de remplacement ne doit pas rester sur le même emploi plus d'une année (Mme Lamouret est à Forest depuis 5 ans).

**Comment fonctionne actuellement le secrétariat ?**

. **V. Lamouret** : recevoir le public – comptabilité – paie – état civil (CNI, passeports, ...) – aide sociale (dossiers) – recensement des jeunes – préparation des comptes administratifs (commune – CCAS).

. **D. Catillon** : cantine (confection des tickets numérotés, vente, gestion de la régie) – état civil (actes) – photocopies – extraits cadastraux.

. **M. Saniez** : gestion du fichier population – gestion du fichier électoral – délibérations – arrêtés – convocations – ordres du jour – compte-rendu de conseil – journal communal – dossiers de demande de subvention – organisation des diverses réunions – préparation des budgets (commune – CCAS – AFR) – gestion des emprunts – dossiers administratifs brocante – gestion du fichier brocante (avec l'aide de conseillers) – gestion de l'informatique – gestion des terres communales et CCAS (facturation) – cartes vœux Conseil et CCAS.

- La commune doit recruter une secrétaire **titulaire du diplôme d'Adjoint Administratif Territorial** (1<sup>er</sup> grade correspondant à l'emploi de secrétaire de mairie) et inscrite sur la liste d'aptitude (concours annuel proposé par le Centre de Gestion).

- Dans une petite commune, la secrétaire **doit déjà connaître une partie du travail de secrétariat de mairie** : elle est seule et le travail est très diversifié. Elle doit **avoir travaillé dans une mairie**, maîtriser parfaitement l'outil informatique, avoir une formation en comptabilité, être discrète, disponible, aimable et **neutre** avec le public. Elle doit être consciente des responsabilités qui l'attendent, ne pas prendre un poste « à la légère » pour l'abandonner rapidement (salaire peu motivant et responsabilités importantes). Une jeune secrétaire diplômée, bien équilibrée, avec une 1<sup>re</sup> expérience réussie, représente un bon « investissement » pour une petite commune. Le problème financier ne doit pas être négligé : une employée avec une certaine ancienneté représenterait un coût financier plus lourd.

- **Trois solutions :**

1. titulariser Mme LAMOURET : elle n'a pas accepté l'offre pour le poste complet. Elle souhaite garder son emploi au Centre de Gestion.

2. recruter une secrétaire de mairie, dans la région, avec de l'ancienneté, déjà sur un demi-poste. Il faudra prévoir les indemnités kilométriques, les frais de repas et un salaire élevé (suivant le grade et l'échelon). Les recherches ont été infructueuses.

3. engager une jeune secrétaire titulaire du diplôme délivré par le Centre de Gestion, ayant une expérience réussie dans une mairie équivalente, ne résidant pas trop loin de Forest (pas de frais de déplacement ni d'indemnité repas).

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, crée un poste d'Adjoint Administratif à temps plein (35 heures/semaine).

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, demande à Mr le Maire de nommer, par arrêté, Melle Hélène SERET, demeurant à Caudry. Melle SERET a subi avec succès l'ensemble des épreuves du concours d'Adjoint Administratif Territorial en 2005. Elle est



**Le repas amical du 19 novembre : un moment agréable pour tous (suite)**



inscrite sur la liste d'aptitude établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Elle est en stage depuis deux années à la mairie de « Rues des Vignes ».

- Par arrêté, Melle SERET sera nommée « régisseur » de toutes les régies de la commune et du CCAS.

#### **6. Baux des terres communales : rappel.**

- La délibération prise le 13 janvier 2006 est maintenue à l'unanimité.

#### **7. Travaux en cours :**

- Reprise des travaux vers le 10 avril.

- Enfouissement des réseaux prolongé le long de la place et autour de l'église (subvention enfouissement non épuisée). Il reste 9 % de la dépense à la charge de la commune.

- Le Conseil Municipal s'engage à restituer le terrain et à rembourser les frais de géomètre s'il s'avère que les entreprises ont empiété sur le domaine privé.

- Un revêtement en tarmac et un bordurage sont prévus : rue de l'Abreuvoir, impasse rue de la Place, rue des Innocents et ruelle B (Mme Leboucq) : les 2 subventions ont été accordées.

- Par contre, l'enfouissement des réseaux a été réalisé dans les autres ruelles (subvention enfouissement importante) mais aucun revêtement n'est prévu au marché (seule la subvention Conseil Général de 40 % a été accordée). Le Conseil décide de réaliser un revêtement en tarmac tout simple sans bordures dans ces ruelles.

#### **8. Famille expulsée de son logement :**

- Le nouveau propriétaire veut reprendre la maison pour l'habiter.

- La commune a déjà fait intervenir les services sociaux à plusieurs reprises.

- Les services communaux (Mr Dubois, Mme Saniez) ont accompagné les locataires actuels dans diverses agences de la région afin de trouver un nouveau logement.

#### **9. Communauté de communes :**

- Le conseil doit élire deux de ses représentants pour participer à la commission chargée de définir des nouvelles compétences intercommunales.

- A l'unanimité, Messieurs DUBOIS Denis et BROXER Georges sont désignés.

#### **10. Chapelle bleue :**

- Il semble que la population souhaite que la Chapelle Bleue, anciennement située route du Pommereuil, à l'angle du Chemin de Landrecies, retrouve sa position d'origine.

#### **11. Bibliothèque municipale :**

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil autorise Mr le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Nord.

#### **12. Lotissement Henniaux Gabriel – Officialisation du tracé actuel de la ruelle :**

- Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 11 juin 2004 :

« Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable :

1. à l'extension de la zone à urbaniser dans la rue du Moulin : de la dernière maison agglomérée au panneau entrée d'agglomération.

2. au projet de lotissement établi par Mr CURE, géomètre expert, pour le compte de Mr et Mme Gabriel HENNIAUX, propriétaires des terrains concernés.

3. à l'officialisation du tracé actuel de la ruelle. Les frais de géomètre, de notaire et autres relatifs à cette opération seront supportés par les demandeurs, Mr et Mme HENNIAUX. »

- Le projet de lotissement ci-dessus relaté a donc été effectué par Monsieur Gérard CURE, géomètre expert à LE QUESNOY, et a donné lieu à la division des parcelles suivantes :

\* Section ZC N° 9 d'une contenance totale de 66a 36ca en trois nouvelles parcelles, savoir :

- la parcelle cadastrée Section ZC N° 70 d'une contenance de 03a 79ca.
- la parcelle cadastrée Section ZC N° 71 d'une contenance de 30a 78ca.
- la parcelle cadastrée Section ZC N° 72 d'une contenance de 32a 15ca.
- \* Section ZC N° 10 d'une contenance de 6a 64ca en trois nouvelles parcelles, savoir :
  - la parcelle cadastrée Section ZC N° 73 d'une contenance de 01a 10ca.
  - la parcelle cadastrée Section ZC N° 74 d'une contenance de 01a 79ca.
  - la parcelle cadastrée Section ZC N° 75 d'une contenance de 03a 61ca.
- \* Section ZC N° 12 d'une contenance de 33a 44ca en deux nouvelles parcelles, savoir :
  - la parcelle cadastrée Section ZC N° 76 d'une contenance de 15a 54ca.
  - la parcelle cadastrée Section ZC N° 77 d'une contenance de 17a 93ca.
- Après avoir contacté Mr et Mme Gabriel HENNIAUX, il a été proposé, afin d'officialiser le tracé actuel de la ruelle, d'échanger les parcelles suivantes appartenant à la commune de FOREST EN CAMBRESIS, cadastrées Section ZC N° 73 et 74 pour une contenance totale de 2a 89ca contre la parcelle cadastrée Section ZC N° 70 pour une contenance de 3a 79ca appartenant à Mr et Mme Gabriel HENNIAUX.
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal de Forest :
  1. approuve l'extension de la zone à urbaniser dans la rue du Moulin : de la dernière maison agglomérée au panneau entrée d'agglomération.
  2. approuve le projet de lotissement établi par Mr CURE, géomètre expert, pour le compte de Mme et Mr Gabriel HENNIAUX, propriétaires des terrains concernés.
  3. approuve le nouveau tracé cadastral de la ruelle.
  4. accepte l'échange des terrains proposés pour officialiser le tracé actuel de la ruelle reliant la rue du Moulin à la ruelle du Bois.
  5. rappelle que les frais de géomètre, de notaire et autres relatifs à cette opération seront supportés par les demandeurs, Mme et Mr HENNIAUX.
  6. autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié se rapportant à l'échange précité avec Mr et Mme Gabriel Henniaux, en l'étude de Maître Sylvie Lacroix, Notaire à Landrecies.

## REUNION DU 26 MAI 2006

\* \* \* \* \*

**Présents** : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - VINCENT Marie-Louise - BROXER Georges - MOREAU Martine - AZAMBRE Monique - MERCIER Jocelyne - LEDIEU André - RAVERDY René.

**Absents et excusés** : OBLED Benoît - DUREUIL Patrick - LEDIEU Thérèse.

**Secrétaire de séance** : FONTAINE Didier.

**Date de la convocation** : 18 mai 2006.

***Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.***

### **1. Travaux Abreuvoir, Place, Innocents, Obled, Ruelles :**

- Mr le Maire présente aux membres du Conseil le récapitulatif des subventions accordées, des 3 marchés signés (avec avenant n° 1), des acomptes versés et des avances de subventions encaissées.
- Lors de la dernière réunion de conseil, il a été décidé de réaliser des travaux supplémentaires dans les rues non prévues initialement : pose d'enrobés, de bordures ou de caniveaux à certains endroits.
- Le Conseil ne prévoit pas la mise en place de sens unique dans ces rues étroites car ce dispositif favoriserait l'accroissement de la vitesse.
- Les travaux réalisés par le SIDEN dans la rue de Valenciennes (nouvelle canalisation, bouche d'incendie) ne font pas partie des travaux concernés par ces marchés.
- L'avenant n° 1 correspondant, approuvé le 23 mai dernier par la commission d'appel d'offres, est présenté : il concerne le 1<sup>er</sup> marché attribué à l'entreprise Lorban qui passe de 89 727.51 € à 126 660 € TTC.



**Les futurs riverains ont été consultés**



- A l'unanimité, le Conseil accepte l'avenant n° 1.

**2. Délibération modificative :**

- Achat de la débroussailleuse : somme prévue au budget : 500 € - coût réel : 521.10 €.
- Le Conseil accepte le virement de crédit proposé.

**3. Désignation de l'entreprise de fauchage des talus :**

- Le Conseil a procédé à une consultation des entrepreneurs : affichage à la porte de la mairie et publication sur le site internet de la commune.
- Six entrepreneurs ont répondu à cette consultation.
- L'entreprise RAVERDY est retenue.

**4. Baux des terres communales et de CCAS :**

- Un erreur s'est glissée dans la dernière délibération (neuf années à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2005 pour finir le 30 novembre 2013) : il faut rectifier « **neuf années à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2005 pour finir le 30 novembre 2014** ».
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil accepte cette modification.

**5. Prolongation de la ligne de trésorerie :**

- Ligne de trésorerie disponible : 150 000 €.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil demande la prolongation de la ligne de trésorerie en cours.

**6. Vitesse élevée dans la rue d'Amerval :**

- Plusieurs riverains se plaignent de la vitesse excessive des véhicules dans la rue d'Amerval.
- La pose d'un ralentisseur n'est pas possible car cette route est empruntée par des transports scolaires (législation en cours).
- Le Conseil demande au Bureau d'Ingénierie Publique d'Avesnes de réaliser une étude pour tenter de résoudre ce problème.
- Une partie de ces travaux pourrait être subventionnée par les amendes de police.

**REUNION DU 22 JUIN 2006**

\*\*\*\*\*

**Présents** : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - VINCENT Marie-Louise - BROXER Georges - MOREAU Martine - AZAMBRE Monique - MERCIER Jocelyne - RAVERDY René - LEDIEU Thérèse.

**Absents et excusés** : OBLED Benoît - DUREUIL Patrick - LEDIEU André.

**Secrétaire de séance** : KLUR Didier.

**Date de la convocation** : 16 juin 2006.

***Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.***

**1. Communauté de Communes – Intérêt communautaire :**

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention, adopte la proposition de définition de l'intérêt communautaire telle que proposée.

**2. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) :**

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) qui devra déterminer le coût des transferts de charges entre les communes et la Communauté de Communes.

- Candidat titulaire : DUBOIS Denis – Candidat suppléant : SANIEZ Maurice.

**Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :**

Nombre de votants : 12.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12.

Nombre de bulletins blancs : 0.

Nombre de suffrages exprimés : 12.

Majorité absolue : 7.

Ont obtenu :

Candidat titulaire : DUBOIS Denis – Candidat suppléant : SANIEZ Maurice : 12 voix.

DUBOIS Denis est désigné délégué titulaire et SANIEZ Maurice est désigné délégué suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) qui devra déterminer le coût des transferts de charges entre les communes et la Communauté de Communes.

### **3. Attribution des droits de chasse des terres communales :**

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les droits de chasse des terres communales (15,162 ha) sont laissés à l'année à la société communale de chasse au prix de 4,57 €uros l'hectare.

- Après délibération, le Conseil renouvelle cette mise à disposition annuelle :

. année 2006 : 15,162 H x 4,57 € = 69,29 €uros.

### **4. Photocopies :**

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil rappelle que les photocopies sont payantes pour tout le monde.

- La secrétaire de mairie veillera au strict respect de cette règle.

### **5. Décision modificative n° 2 / 2006 :**

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements budgétaires.

- Il propose les virements de crédits suivants :

Budget 2006 - Fonctionnement – Dépenses			
Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau budget
60623. D- RF	10 000.00	- 2 000.00	8 000.00
6232. D- RF	1 000.00	+ 2 000.00	3 000.00

- Après délibération, le Conseil approuve les modifications de crédits proposées.

## **REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2006**

\*\*\*\*\*

**Présents** : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - BROXER Georges - MOREAU Martine - AZAMBRE Monique.

**Absents et excusés** : OBLED Benoît - LEDIEU André - VINCENT Marie-Louise - MERCIER Jocelyne - RAVERDY René - LEDIEU Thérèse.

**Démissionnaire** : DUREUIL Patrick.

**Secrétaire de séance** : FONTAINE Didier.

**Date de la convocation** : 06 septembre 2006.

***Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.***

### **1. Démission d'un conseiller municipal :**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que Monsieur Patrick DUREUIL, conseiller municipal, a présenté sa démission le 30 juin 2006, car il estime que ses activités professionnelles ne lui permettent plus d'assister aux réunions de conseil.



Ruelle de la Place ↑

les Ruelles ↓



rue des Innocents ↑

Chaussée Brunehaut ↓



- Les membres du Conseil regrettent cette décision et remercient Patrick pour le travail sérieux qu'il a accompli durant ces 5 années en tant que Conseiller Municipal.

### **2. Projet de ralentissement sur le R.D 98 (rue d'Amerval) :**

- Mr le Maire expose à l'assemblée communale qu'il est urgent de prévoir un dispositif sur la RD 98, en agglomération, destiné à modérer la vitesse et améliorer la sécurité de la circulation.

- Le Bureau d'Ingénierie Publique d'Avesnes sur Helpe, contacté, propose la construction d'un ralentisseur en rétrécissement de chaussée en agglomération entre les habitations 15 et 17.

- Le devis présenté se monte à 8 242 € HT.

- Le conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

a. décide la construction d'un ralentisseur en rétrécissement de chaussée en agglomération (RD 98) entre les habitations 15 et 17.

b. accepte le devis présenté par le Bureau d'Ingénierie d'Avesnes sur Helpe pour un montant HT de 8 242 € HT.

c. sollicite la subvention départementale au titre des amendes de police – répartition 2005 – au taux de 75%, soit 6 181,50 Euros.

d. décide que la dépense sera inscrite au budget 2007.

### **3. Approbation des rapports du SIAN et du SIDEN :**

- A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

. Approuve le rapport annuel 2005 du SIAN sur le prix et qualité du service public d'assainissement.

. Approuve le rapport annuel 2005 du SIDEN sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable.

### **4. Tarifs cantine :**

- Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels de la cantine scolaire : maternelle 1.55 € - primaire 1.84 € - adulte : 3.42 €.

- Actuellement, les tarifs payés à l'entreprise de restauration sont les suivants : repas primaire/maternelle 2.45 € - repas adulte 2.66 €.

- A cela s'ajoute le prix de l'eau et du pain, soit environ 0.50 € par repas.

- Le coût du personnel de surveillance n'est pas intégré dans le prix de revient.

- A l'unanimité, et conformément au décret 2006-753 du 29 juin 2006, le Conseil Municipal vote les nouveaux tarifs de la restauration scolaire qui seront appliqués à partir du 16 septembre 2006 et resteront valables pendant l'année scolaire 2006-2007.

- Nouveaux tarifs : maternelle 2.00€ - primaire 2.20 € - adulte 3.00 €.

### **5. Indemnités kilométriques :**

- Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Melle SERET, secrétaire de mairie, doit utiliser son véhicule personnel pour :

. se rendre à la perception de Landrecies,

. effectuer les déplacements nécessaires au service.

- Après délibération, le Conseil décide d'allouer à Melle SERET des indemnités kilométriques sur la base d'un véhicule de 6 et 7CV (0,29 € / km).

- Melle SERET devra tenir un registre précisant les jours, motifs et distances parcourues.

### **6. Travaux en cours :**

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que la tranche de travaux est pratiquement terminée.

- Le Bureau d'Ingénierie Publique d'Avesnes a émis un avis défavorable à la mise en place de « sens unique » dans ces petites rues.

- Le Conseil Municipal décide la pose de panneaux réglementaires « 30 KM/H » et « interdit aux véhicules de plus de 3.5 T » dans ces rues.

**7. Virement de crédits :**

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements budgétaires.
- Il propose les virements de crédits suivants :

Budget 2006 - Fonctionnement – Dépenses			
Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau budget
60612. D- RF	10 000.00	- 500.00	9500.00
60623. D- RF	8000.00	- 1100.00	6900.00
60633. D- RF	3000.00	- 1000.00	2000.00
61522. D- RF	2800.00	- 500.00	2300.00
6225. D- RF	400.00	- 200.00	200.00
6226. D- RF	1000.00	- 500.00	500.00
668. D- RF	500.00	+ 3800.00	4300.00

- Après délibération, le Conseil approuve les modifications de crédits proposées.

**REUNION DU 10 OCTOBRE 2006**

\*\*\*\*\*

**Présents :** SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - KLUR Didier - DUBOIS Denis - LEDIEU Thérèse - VINCENT Marie-Louise - MOREAU Martine - AZAMBRE Monique - MERCIER Jocelyne.

**Absents et excusés :** RAVERDY René - OBLED Benoît - BROXER Georges - LEDIEU André.

**Secrétaire de séance :** VINCENT Marie-Louise.

**Date de la convocation :** 04 octobre 2006.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

**1. Indemnité du Receveur Municipal (Percepteur) :**

- Le Conseil fixe le taux de l'indemnité du receveur Municipal à 100%, ce qui représente la somme de 303,5 € brut.

**2. Affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord :**

- Le Conseil émet un avis favorable à l'affiliation au CDG59, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, de l'Office Public d'Aménagement et de Construction du Nord.

**3. Virements de crédits :**

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements budgétaires.

- Il propose les virements de crédits suivants :

Investissement – Dépenses			
Compte 232.005	- 3250 €	Compte 21312	+ 650 €
Compte 21578	- 800 €	Compte 21318	+ 1000 €
		Compte 2188	+ 2400 €



Brocante : la foule est au rendez-vous ↑

On attend le client ↓



Mme Kruk et ses danseuses ↑

Les spectateurs ↓



- Après délibération, le Conseil approuve les modifications de crédits proposées.

#### **4. Repas des aînés :**

- Il aura lieu le dimanche 19 novembre 2006 à l' « Auberge des Crêtes Rouges ».

#### **5. Mauvais état général du beffroi de la cloche de l'église :**

- Suite à la visite annuelle de l'entretien de la sonnerie à l'église par la S.A.R.L « Lepers et Frères », il apparaît que le beffroi qui maintient la cloche ne peut plus supporter les balancements de celle-ci.

- L'entreprise propose une solution : le marteau viendra frapper la **cloche qui restera fixe**. Ce système est adopté dans de nombreuses églises.

- La S.A.R.L « Lepers et Frères » propose la mise en conformité du tableau de commande des cloches de l'église pour un montant de 995,07 €.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve la mise en conformité du beffroi de l'église et décide d'effectuer les modifications budgétaires nécessaires.

#### **6. Désignation d'un « Correspondant de défense et de sécurité civiles »**

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il y a lieu de désigner un Conseiller chargé des questions de défense et de sécurité civiles suite à la démission de Monsieur DUREUIL Patrick qui en avait la charge.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal de FOREST désigne Monsieur DUBOIS Denis.

#### **7. Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur :**

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'un recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2007.

- Il convient donc de désigner un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement ainsi qu'un agent recenseur qui aura en charge l'enquête de recensement.

- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de désigner Monsieur CATILLON Dominique en tant que coordonnateur communal et Mademoiselle SERET Hélène comme agent recenseur.

### **REUNION DU 23 NOVEMBRE 2006**

\*\*\*\*\*

**Présents** : SANIEZ Maurice - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - LEDIEU Thérèse - VINCENT Marie-Louise - MOREAU Martine - AZAMBRE Monique - MERCIER Jocelyne - LEDIEU André - BROXER Georges.

**Absents et excusés** : RAVERDY René - OBLED Benoît - FONTAINE Didier - KLUR Didier.

**Secrétaire de séance** : LEDIEU Thérèse.

**Date de la convocation** : 17 novembre 2006.

***Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.***

#### **1. Etude de cadre de vie - demande de subvention :**

- Le Conseil Général du Nord, dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (FDAN), mène une politique d'amélioration du cadre de vie et de la qualité des constructions publiques.

- Pour **bénéficier des subventions** accordées aux travaux relevant de cette politique, une **étude préalable doit obligatoirement être réalisée** par un maître d'œuvre qualifié. Cette étude est **subventionnée à 80 %** par le Conseil Général. Un programme d'étude a donc été établi et validé en lien avec les services du Conseil Général du Nord.

- Il a été organisé une consultation ouverte et plusieurs équipes ont fait une proposition méthodologique chiffrée. Il convient de choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de répondre à la commande municipale.

- Après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de :

a. confier la réalisation du programme d'étude relatif au projet « amélioration du cadre de vie » et « qualité des constructions publiques » à l'atelier Aline LE CŒUR, Architecte Paysagiste, 1 rue Gounod à Lille, dont le devis s'élève à 13 500 € HT pour la partie « cadre de vie » et 20 750 € HT pour la partie « qualité des constructions publiques ».

b. demander au Conseil Général du Nord une 1<sup>e</sup> subvention concernant le cadre de vie au taux de 80 % soit 10 800 €.

c. demander au Conseil Général du Nord une 2<sup>e</sup> subvention concernant la qualité des constructions publiques au taux de 80 % soit 16 600 €.

d. solliciter une dérogation autorisant le démarrage de l'étude dès que possible.

## **2. Subvention « classe de neige » :**

- Monsieur le Maire rappelle que la commune octroie une subvention de 30 € aux établissements scolaires lorsqu'un élève de la commune participe à une classe de neige ou à un voyage scolaire.

- Chaque élève ne peut prétendre à cette subvention **qu'une seule fois dans sa scolarité.**

- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide qu'une subvention de 30 € sera attribuée aux établissements scolaires qui auront des collégiens de la commune fréquentant une classe de neige.

## **3. Modifications budgétaires :**

- Les modifications budgétaires proposées sont accordées.

## **4. Travaux concernant les rues de l'Abreuvoir, de la Place, des Innocents, Benoit Obled et des Ruelles : financement.**

- De nombreux travaux supplémentaires ont été réalisés dans plusieurs rues, alors qu'ils n'avaient pas été prévus à l'origine.

- **Pratiquement, le quart du village vient d'être rénové.**

- Le coût total HT de ces travaux est 209 098.35 € (TVA : 40 983.27 €, récupérable en 2008).

- Le montant total des subventions sera de 127 814.85 €. Elles seront perçues en 2007 et 2008.

- **Le coût réel des travaux pour la commune, après récupération de la TVA et versement des subventions, sera de 81 283.50 €.**

- Pour financer cette tranche de travaux, la commune doit réaliser un emprunt sur 20 ans (coût réel des travaux + TVA à récupérer + subventions non encaissées).

- Deux organismes prêteurs ont été consultés.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de retenir « La Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut » qui a fait la meilleure offre :

. montant : 100 000 €.

. taux fixe 3.92 % - taux apparent 3.72 %.

. durée totale : 19 ans et 6 mois.

. 20 échéances annuelles fixes.

---

### *Mise en garde*

*Comme moi-même, vous êtes certainement souvent sollicité par téléphone pour répondre à des sondages ou à des enquêtes de satisfaction sur l'eau. Bien entendu, le seul but de ce démarchage est de vous vendre un appareil ménager, un abonnement téléphonique ou un adoucisseur d'eau (très cher et peu utile). Je vous conseille de voir directement votre installateur habituel si vous envisagez l'achat d'un tel équipement.*

*A la charmante voix, dites simplement : « je ne réponds jamais à ce genre de proposition par téléphone. Au revoir et merci ».*

## Ouverture d'un magasin de fleurs, Un évènement de taille pour le village

\*\*\*\*



Dans un village d'à peine cinq cents habitants, la création d'un nouveau commerce est un événement de taille. A Forest-en-Cambrésis, après l'installation d'une auberge il y a trois ans, c'est un magasin de fleurs qui vient d'ouvrir ses portes. « Et voilà, c'est ici que ça va se passer. C'est mon magasin », a résumé Karine Alcesilas, avant de passer la parole au maire, Maurice Saniez. C'est le premier magistrat, ayant plus l'habitude des discours, qui s'est adressé ensuite aux invités, lors de l'inauguration officielle du nouveau magasin de fleurs lundi soir. « Il y a bien longtemps, Forest comptait trente cafés et de nombreux commerces. Des fleuristes, je ne pense pas qu'il y en ait eu dans la commune, c'était plutôt dans les villes... » Et de souhaiter « beaucoup de courage à Karine et son mari. » La création du commerce, c'est un vrai coup de cœur, ne s'est pas faite sur un simple coup de tête. Premier atout, le magasin est situé sur une route relativement bien fréquentée reliant Bavay à Saint-Quentin et serait même le seul magasin de fleurs sur cet axe !

Autre élément qui ne peut que contribuer à la réussite du projet, Pierre, le père de Karine, connaît le monde du commerce pour travailler depuis de nombreuses années comme brocanteur, à Forest. « Avec un mari informaticien, publicité et comptabilité ne devraient pas poser trop de problèmes », estime Maurice Saniez. « Justement, on va créer un site internet », avait oublié d'annoncer Karine. « Ça va être difficile pour c'tiote-là », me disent les gens, confie le maire, non sans promettre que la mairie fera désormais ses achats de fleurs ici. Karine ne retient pas ses larmes. L'émotion, pour elle, est grande. « Vous savez, je dédie ce magasin à ma grand-mère, Rolande. C'est elle qui m'a élevée », confie la jeune fleuriste. On comprend mieux pourquoi le magasin s'appelle Roséliande, contraction du nom de sa grand-mère et les fleurs qu'elle adorait.

*Article paru dans La Voix du Nord en octobre*

## Les taux d'imposition à Forest et dans les communes voisines

\*\*\*\*

- Voici, à titre de comparaison, les taux d'imposition pratiqués dans toutes les **communes du canton** et quelques autres situées à proximité.

	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti
<i>toutes les communes du canton</i>			
<b>Forest</b>	<b>09,02*</b>	<b>14,37</b>	<b>39,05*</b>
<b>Croix Caluyau</b>	<b>10,80</b>	<b>11,73</b>	<b>47,26</b>
<b>Bousies</b>	<b>16,03</b>	<b>15,75</b>	<b>39,33</b>
<b>Fontaine au Bois</b>	<b>16,98</b>	<b>17,94</b>	<b>39,48</b>
<b>Preux au Bois</b>	<b>14,11</b>	<b>16,48</b>	<b>53,17</b>
<b>Robersart</b>	<b>11,67</b>	<b>09,17</b>	<b>33,46</b>
<b>Landrecies</b>	<b>24,26</b>	<b>26,34</b>	<b>51,91</b>
<b>Maroilles</b>	<b>15,00</b>	<b>18,00</b>	<b>37,00</b>
<b>La Favril</b>	<b>13,89</b>	<b>13,77</b>	<b>39,99</b>
<b>Prisches</b>	<b>09,64</b>	<b>12,65</b>	<b>36,29</b>
<i>quelques communes voisines</i>			
Montay	16,60	15,09	53,13
Neuvilly	11,20	12,88	43,21
Le Pommereuil	18,31	17,84	39,81
Le Cateau	24,85	23,35	64,30
Solesmes	20,67	19,34	61,84
Poix du Nord	11,55	17,27	53,86
Englefontaine	10,61	12,38	57,39

- Ce tableau montre que notre commune a le **taux de taxe d'habitation le plus bas du canton** et des environs (9,02).

- Il est à noter que le **taux du foncier non bâti (39,05) est le même qu'il y a 23 ans**, date à laquelle le conseil municipal actuel a pris ses fonctions.

## Travaux et achats réalisés en 2006

\*\*\*\*

- **rue de l'Abreuvoir** : enfouissement des réseaux EDF, France Telecom, éclairage public, nouveaux candélabres, réfection chaussée, bordurage, parking, rénovation du réseau eau potable.
- **ruelle de la Place** : enfouissement des réseaux EDF, France Telecom, éclairage public, nouveaux candélabres, réfection chaussée, bordurage, rénovation du réseau eau potable.
- **rue de la Place** : enfouissement des réseaux EDF, France Telecom, éclairage public, nouveaux candélabres, rénovation du réseau eau potable.
- **rue des Innocents** : enfouissement des réseaux EDF, France Telecom, éclairage public, nouveaux candélabres, réfection chaussée, bordurage, rénovation du réseau eau potable.
- **ruelle Benoît Obled** (en partie) : enfouissement des réseaux EDF, France Telecom, éclairage public, nouveaux candélabres, réfection chaussée, rénovation du réseau eau potable.
- **ruelle B** (Mme Leboucq) : enfouissement des réseaux EDF, France Telecom, éclairage public, nouveaux candélabres, réfection chaussée, bordurage, rénovation du réseau eau potable.
- **rue des ruelles** : enfouissement des réseaux EDF, France Telecom, éclairage public, nouveaux candélabres, réfection chaussée, bordurage partiel, rénovation du réseau eau potable.
- **rue de Valenciennes** : rénovation du réseau eau potable et pose d'un piquet incendie supplémentaire.
- **Chaussée Brunehaut** : bordurage (partie non encore réalisée vers Montay).
- **Bâtiments communaux** : remplacement de 8 fenêtres (réalisé par le personnel communal et un adjoint) – restauration du monument aux morts – rejointoiement du mur du cimetière – installation de sanitaires à la mairie – rénovation du système de sonnerie à l'église.
- **Ecole** : remplacement d'une partie du mobilier scolaire, nouvel ordinateur, photocopieur neuf, rénovation complète de la cuisine de la cantine.
- **Divers** : acquisition d'un défibrillateur, d'une débroussailleuse.

# FOREST EN CAMBRESIS et la 2C2M

\*\*\*\*\*

## Participation des habitants de Forest

### 1. Dotations de l'Etat :

- L'Etat accorde aux communes et aux intercommunalités des dotations en fonction du nombre d'habitants, de la longueur de la voirie, ...
- Nous ignorons le montant de cette dotation générée par le nombre d'habitants de notre commune.

### 2. Impôts et taxes versés à la 2C2M par les habitants de Forest :

	<i>Base d'imposition</i>	<i>Taux de la 2C2M</i>	<i>Impôts versés à la 2C2M</i>
Taxe Habitation	251 300	2.47 %	<b>6 207 €</b>
Foncier Bâti	163 700	2.86 %	<b>4 681 €</b>
Foncier non Bâti	63 200	6.25 %	<b>3 950 €</b>
Taxe Professionnelle	(données 1994) : 10 975 € - 1 302 €		<b>9 673 €</b>
Redevance Ordures Ménagères	200 redevances à 150 €		<b>30 000 €</b>
Plaquettes déchetterie	(13x10)+(6x20)+(1x40)		<b>290 €</b>
<b>Total des taxes et impôts versés à la 2C2M</b>			<b>54 801 €</b>

### Ce que nous recevons de la 2C2M

- Prise en charge du salaire de 2 stagiaires (à mi-temps) en contrat aidé par l'Etat à 80 %.
  - Passage de la balayeuse 2 fois par an.
  - Ramassage hebdomadaire des ordures ménagères.
  - Ramassage annuel des encombrants.
  - Interventions de la brigade verte.
- **Pour information, le produit des 3 impôts forésiens (TH, FB, F non B) pour le fonctionnement de la commune de Forest est de 70 871€.**



**nouveaux lampadaires et réseaux enfouis : notre commune s'embellit**

# Le Comité d'Animation Culturelle

\*\*\*\*\*

**Président** : SANIEZ Maurice, **Vice-président** : DUBOIS Denis, **Secrétaire** : VINCENT Marie Louise, **Secrétaire-adjoint** : WANECQUE Jean-Michel, **Trésorier** : KLUR Didier, **Trésorier-adjoint** : FONTAINE Didier.

**Membres** : MARIN Jean Maurice, AZAMBRE Monique, LEDIEU Thérèse, BLOTTEAU René, VANESSE Patrice, LARDENOIS Pierre, MOREAU Nadine, OBLED Marie-Hélène, MERCIER Jocelyne, MOREAU Martine, CATILLON Dominique, BROXER Georges, BARRE Patrice, RAVERDY René, SERET Hélène.

## Calendrier prévisionnel des fêtes en 2007

\*\*\*\*\*

<b>Dimanche 7 janvier</b>	<b>11 heures à la salle des fêtes : Cérémonie des vœux.</b> <b><i>Diaporama des photos prises cette année.</i></b> <b><i>Remise de médaille(s) du travail.</i></b> <b><i>Toute la population est invitée.</i></b>
<b>Dimanche 18 mars</b>	<b>Parcours du cœur : départ à 9 heures 30.</b>
<b>Mardi 08 mai</b>	<b>Commémoration de l'Armistice de 1945 avec les communes de Croix et de Bousies.</b>
<b>Samedi 16 juin</b>	<b>15<sup>e</sup> Brocante enfants (emplacements gratuits).</b>
<b>Dimanche 17 juin</b>	<b>Ducasse : attractions foraines.</b>
<b>Vendredi 13 juillet</b>	<b>Barbecue dansant.</b>
<b>Samedi 14 juillet</b>	<b>Jeux traditionnels - Tombola gratuite.</b>
<b>Dimanche 09 septembre</b>	<b>24<sup>e</sup> Brocante.</b>
<b>Dimanche 11 novembre</b>	<b>Commémoration de l'Armistice de 1918.</b>
<b>Dimanche 18 novembre</b>	<b>19<sup>e</sup> repas amical avec les Aînés.</b>
<b>Fin décembre</b>	<b>Fête de Noël à l'école:</b> - jouets (ou livres) offerts par le CCAS. - friandises offertes par la Commune. - spectacle proposé par le Comité.

### **Deux voyages sont prévus mais les dates et les destinations ne sont pas fixées.**

- Destinations possibles : parc de jeux, match de football au stade de France, visite du salon de l'agriculture, voyage à la mer, ...
- Le Comité et le CCAS organiseront ces voyages et mettront une participation financière.
- Chaque voyage doit rassembler une cinquantaine de personnes.
- Nous attendons les propositions.

## **La vie au village**

\*\*\*\*

### **Le parcours du cœur**

Les marcheurs sont toujours fidèles au rendez-vous qui permet aux uns et aux autres de prendre conscience qu'il faut éliminer le surplus de calories emmagasiné durant l'hiver. Cette cure de santé devrait se prolonger tout au long de l'année...

### **La ducasse**

Les festivités ont débuté le samedi avec la « brocante enfants » qui connaît toujours un beau succès. Le concert avec l'harmonie de Landrecies fut très apprécié. Le lendemain, un nombreux public a applaudi le groupe des danseuses de Mme Kruk. Durant ces 3 jours, les enfants ont profité des deux manèges.

### **Le 14 juillet**

La Fête Nationale, avec les jeux populaires, fait toujours la joie des plus petits. Vous êtes de plus en plus nombreux à assister au « barbecue dansant » de la veille. L'ambiance y est toujours chaleureuse. Le bénévolat des organisateurs permet la vente des boissons et la restauration rapide à prix coûtant. La salle des fêtes est comble pendant la tombola du soir.

### **La Brocante**

Cette année, elle a de nouveau battu tous les records. Pour beaucoup de Forésiens, c'est la fête et vous êtes très nombreux à flâner ou à exposer (61 exposants cette année, un record !). Pour le Comité, c'est une « bonne recette » pour financer d'autres activités. Nous devons ce succès aux membres du **Comité d'Animation** qui s'activent dès le mois de juillet, aux agriculteurs qui mettent à notre disposition **une prairie** facilitant ainsi le stationnement des milliers de véhicules et aux habitants de notre petite commune qui acceptent l'installation d'un vendeur devant **leur entrée**. Encore une fois, merci à chacun et à chacune d'entre vous qui permettez ainsi à un petit village de 520 habitants d'organiser une manifestation exceptionnelle qui fait pas mal d'envieux !

### **Les illuminations de fin d'année**

Chaque année, à l'approche des fêtes, la commune installe des illuminations. Nous voulons remercier ceux et celles qui s'associent à cette initiative, ne comptant pas leur temps et l'argent dépensé pour le plaisir des autres.

***Grand merci également à tous ceux qui font des efforts quotidiens pour que le village soit plus propre et plus accueillant tout au long de l'année.***

### **Club des Aînés**

Ses membres se rencontrent tous les quinze jours (le mardi après midi). Lors des réunions, l'ambiance y est toujours chaleureuse. Ils sont présents à toutes les manifestations. Vous pouvez contacter sa présidente, Mme Marie Klur, pour obtenir davantage de renseignements.

### **Bibliothèque municipale**

- Responsable : Denis DUBOIS.

- Permanences : chaque vendredi de 17 heures 30 à 18 heures 30. Elle est gratuite et ouverte à tous. Les lecteurs désirant emprunter un livre bien précis peuvent en faire la demande quelques semaines auparavant. Nous essaierons de les satisfaire.

\*\*\*\*\*

## Chez vous, prenez des habitudes de sécurité

- Une protection efficace réduit le risque. Sachez que 3 fois sur 4, les voleurs entrent par la porte, mais ils renoncent 3 fois sur 4 lorsque celle-ci résiste plus de 5 minutes.
- Fermez la grille d'entrée (à clef) pendant la journée.
- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un entre-bailleur.
- Protégez toutes les fenêtres et ouvertures : volets, grilles, barreaux, **alarme**.
- Pensez à faire installer un **téléphone près de votre lit**.
- Inscrivez à proximité les numéros d'appel des services d'urgence : **Gendarmerie : 17 - Pompiers : 18 - Samu : 15** - et ceux de vos voisins et des membres de votre famille.
- Si une communication téléphonique vous semble suspecte, laissez croire que vous n'êtes pas seul(e).
- N'inscrivez jamais vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- En cas de vol ou de perte de vos clés, faites remplacer vos serrures.
- En cas de bruit suspect la nuit, **éclairez plusieurs pièces** et utilisez l'éclairage extérieur, s'il existe.
- Si vous possédez un véhicule, ne laissez jamais vos clés sur l'antivol, même dans votre garage. Bloquez le volant et fermez les portes. Rangez les clés dans votre habitation.

## Attention aux faux professionnels et aux colporteurs

- Exigez les cartes professionnelles. Examinez-les en détail même si la personne est en uniforme.
- Ne recevez jamais chez vous ceux qui prétendent contrôler votre argent et vos titres, vous offrir un cadeau ou font état d'erreurs de votre banque, ou d'un oubli.
- Ne recevez pas de démarcheurs si vous êtes seul(e).
- Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de **rétractation de 7 jours**.
- Dans tous les cas, **ne quittez jamais des yeux un visiteur** qui ne vous est pas familier.
- Ne **conservez pas d'importantes sommes d'argent à votre domicile**. Le peu d'argent ne doit pas être rangé à proximité de documents administratifs susceptibles d'être demandés, ni se trouver dans la pièce où vous recevez les visiteurs.
- Si vous êtes seul(e), n'en faites pas état sur votre porte ou votre boîte à lettres. (exemple : Inscrivez A. DUPONT au lieu de Mme Veuve Anne DUPONT).
- Certains cambrioleurs utilisent des signes de reconnaissance, tracés à la craie, au stylo ou au crayon sur la façade des habitations ; si vous relevez de tels signes, appelez les gendarmes.

## Que faire en cas de cambriolage ?

- **Ne touchez à rien.** Prévenez la gendarmerie.
- Pour faciliter le travail des enquêteurs, ayez toujours des **photos** de vos biens de valeur. Conservez les **factures** de ces objets et des appareils hifi, vidéo et électroménagers. Relevez leurs **numéros de série**.

### Vous quittez votre domicile pour quelques heures

- Avant de sortir, **fermez et verrouillez** toutes les portes et fenêtres.
- Ne laissez jamais vos clés sous le paillason ou derrière le pot de fleurs.
- Sur le trottoir, tenez votre sac serré contre vous, **côté opposé à la rue**, ou portez-le en bandoulière. Marchez face aux véhicules, à l'écart de la bordure.
- Si vous transportez une importante somme d'argent, répartissez-la dans plusieurs poches et ne mettez pas vos papiers avec vos clés, le voleur connaîtrait votre adresse.
- Ne déposez pas votre sac à main sur un comptoir ou dans un caddie.
- Si vous êtes suivi(e), entrez chez un commerçant ou sonnez chez un riverain.
- A bord de votre véhicule, **verrouillez les portières** lorsque vous êtes en ville.
- Ne posez pas votre sac, ni aucun objet, sur les sièges.

### En cas d'absence prolongée

- Prévenez vos **voisins** ou un membre de votre **famille**.
- Faites prendre votre **courrier** ou faites-le suivre. Une boîte à lettres débordante de plis révèle une absence prolongée.
- Signalez votre absence à la gendarmerie.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.
- Laissez à votre domicile une **apparence habitée**. Demandez à une personne de confiance de fermer et d'ouvrir vos volets. Rangez tout ce qui peut aider les voleurs (échelle, outils...).

### En cas d'agression, 3 règles d'or à respecter

- **N'opposez pas de résistance** : votre vie est plus précieuse que vos biens.
- Appelez **au secours** : criez aussi fort que vous le pouvez.
- Notez le signalement de votre agresseur (âge apparent, taille, corpulence, couleur et coupe de cheveux, signes particuliers, tenue vestimentaire).
- Relevez, si vous pouvez, les caractéristiques des véhicules utilisés par le(s) agresseur(s) : marque, couleur, immatriculation, direction de fuite.

### La sécurité, c'est l'affaire de tous

- L'isolement est un facteur d'insécurité.
- N'hésitez pas à signaler à la gendarmerie des situations qui vous semblent inhabituelles. **Les gendarmes sont là pour vous aider et vous écouter.**

## ETAT CIVIL 2006

\*\*\*\*\*

**Décès :** (\*) = ancien(ne) habitant(e) de Forest

GOSSET Gilbert	75 ans	le 27 12 2005
CASTELLA RAVERDY Suzanne	75 ans	le 04 01 2006
KLUR Jean Pierre	56 ans	le 06 01 2006
GOFFIN LACOMBLEZ Gisèle	76 ans	le 18 02 2006
MOREAU BRIATTE Rolande	73 ans	le 20 04 2006
LEDIEU Paul	92 ans	le 13 05 2006
BLOTTIAUX CAUDMONT Anne Marie	51 ans	le 07 08 2006
HENRY Sylvain (*)	42 ans	le 02 09 2006
RAVERDY BLANCHARD Julia	86 ans	le 21 09 2006
LEDIEU Gérard (*)	72 ans	le 23 09 2006
PRUVOT ERRAUX Bernadette	77 ans	le 23 10 2006
PÉTERS David	49 ans	le 15 11 2006

### **Naissances :**

TROCHAIN Augustin	le 05 02 2006
CAPPELIEZ Kimberley	le 23 02 2006
BARRE Raphaël	le 26 03 2006
BRIATTE Clément	le 28 06 2006
TRIOUX Dylan	le 02 08 2006

### **Mariages :**

LEDIEU Pascal et OBLED Audrey	le 01 04 2006
POULAIN Nicolas et DRUESNE Angélique	le 02 09 2006
MUSSET Fabrice et DREUMONT Angélique	le 23 09 2006

---

**Le présent Bulletin Municipal a été écrit et réalisé par le Maire. Il a été photocopié et assemblé en Mairie et tiré à 250 exemplaires.**

## Les impôts locaux à FOREST

\*\*\*\*

- Les taux de la taxe d'habitation, de la taxe professionnelle, du foncier non bâti et du foncier bâti dépendent du vote de **plusieurs collectivités** : le CONSEIL MUNICIPAL - le CONSEIL GÉNÉRAL du NORD - le CONSEIL RÉGIONAL du NORD - PAS de CALAIS et depuis 2 ans de l'INTERCOMMUNALITÉ.
- **Chaque collectivité vote son propre taux chaque année. Il s'applique aux bases d'imposition qui, elles, sont fixées par les services fiscaux de l'État.**
- **Ce tableau résume l'évolution moyenne du taux communal voté par le CONSEIL MUNICIPAL de FOREST depuis 1981.**

Conseil Précédent		1 <sup>er</sup> Conseil Mr SANIEZ							2 <sup>ème</sup> Conseil Mr SANIEZ						3 <sup>ème</sup> Conseil Mr SANIEZ						4 <sup>ème</sup> Conseil Mr SANIEZ					
Année	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taxe Habitation	7.35	8.07	8.77	8.77	9.20	9.20	9.40	9.40	9.40	9.40	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02
Taxe Professionnelle	8.55	9.39	10.20	9.90	9.90	10.11	10.11	10.11	10.11	10.11	9.71	9.71	9.71	9.71	Taux fixé par la Communauté de Communes						Taux fixé par la Communauté de Communes					
Foncier Bâti	8.08	8.83	9.59	9.59	9.78	9.78	9.99	9.99	9.99	9.99	9.59	9.59	9.59	9.59	9.59	14.37	14.37	14.37	14.37	14.37	14.37	14.37	14.37	14.37	14.37	14.37
Foncier Non Bâti	32.70	35.91	39.03	39.03	39.81	39.81	40.68	40.68	40.68	40.68	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05
Vote du Conseil Municipal		+ 9.8%	+ 8.7%	+ 0%	+ 2%	+ 0%	+ 2.5%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	- 4%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%
Progression	+ 9.8% en 1 an	augmentation de 13% sur 6 ans (soit en moyenne 2% / an)							Diminution de 4% sur les 6 ans						Pas d'augmentation sur les 6 ans											

**Quelques remarques** : malgré les très nombreuses réalisations (**assainissement**, arrivée du **gaz**, réfection de **nombreux chemins** avec enfouissement des réseaux, réfection de l'**éclairage public** en cours, réfection des **bâtiments communaux** : toitures – fenêtres, cantine scolaire, **terrain de sport** et **court de tennis**, **animations**,

- Le taux de la Taxe d'habitation est moins élevé qu'en 1985.
- Le taux du Foncier non Bâti est le même qu'à notre arrivée, en 1983.
- Le taux de la Taxe Professionnelle était moins élevé en 1994 qu'à notre arrivée.

**CAL-PACT DE L'AVESNOIS**

12, rue de la croix  
59600 MAUBEUGE  
03.27.69.70.52  
du lundi au jeudi : 14 h - 17 h  
le vendredi : 14 h - 16 h

**CAL-  
PACT  
DE L'AVESNOIS**



**Le bonheur sous votre toit**

**Vous  
cherchez  
à rénover  
votre logement**



### Travaux de rénovation

Vous envisagez des travaux de rénovation dans votre logement, vous pouvez peut-être bénéficier d'aides pour les travaux de : toiture, menuiseries extérieures, électricité, chauffage, création de salle de bains, W-C, adaptation aux handicaps.

### Vous êtes propriétaire occupant

Votre logement a plus de 15 ans.

Suivant vos ressources, vous pouvez peut-être prétendre sous conditions d'attribution :

A une aide non remboursable de 20 ou 35 % du montant des travaux hors taxe, plafonnés à 13 000 Euros.

### Vous êtes propriétaire bailleur

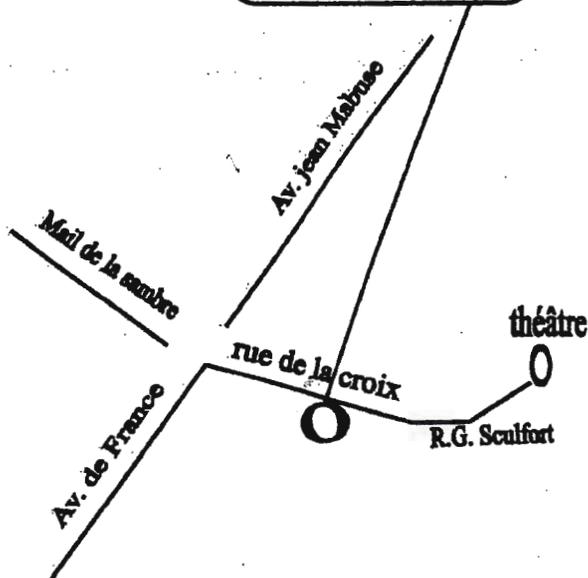
Votre logement a plus de 15 ans.

Sans condition de ressources, vous pouvez peut-être prétendre sous conditions d'attribution :

A une aide non remboursable de 15 à 20 % minimum du montant hors taxe des travaux, plafonnés selon la surface du logement.

### A ces subventions peuvent s'ajouter :

- des primes pour le raccordement à l'égout,
- des aides de vos caisses de retraite.



**Afin de savoir si vous pouvez prétendre à une subvention, merci de venir nous voir, ou nous écrire, avec :**

**- Avis d'imposition de toutes les personnes habitant le logement,**

**- Devis des travaux**



Mr le Sous Préfet aux champs ↑ Rénovation du monument ↓



Remise des dictionnaires ↑ Pendant le concert ↓

